



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat Général

Direction des
affaires financières

Paris le 31 mai 2012

Département du
contrôle interne et des
systèmes d'information
financiers

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche

DCISIF N° 2012-0421

Affaire suivie par
Jean-Pascal CHAPAT
Téléphone
01 55 55 23 78

à

Mesdames et Messieurs les rectrices
et recteurs d'académie,

Courriel
jean-pascal.chapat
@education.gouv.fr

Messieurs les vice-recteurs d'académie,

110 rue de grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le directeur du Centre national des
œuvres universitaires et scolaires,

Monsieur le chef du service des technologies
et des systèmes d'information

Direction générale
pour l'enseignement
supérieur et
l'insertion
professionnelle

Objet : Contrôle interne comptable – Déploiement du CIC sur le sous-processus
« Bourses de l'enseignement supérieur »

Pièces jointes : un référentiel, une fiche technique et un calendrier de mise en
œuvre

Sous-direction de
l'égalité des chances
et de la vie étudiante

Conformément aux orientations du plan d'action ministériel pour 2011, vous
voudrez bien trouver ci-joint un référentiel de contrôle interne comptable portant
sur le sous-processus :

- Interventions / Bourses de l'enseignement supérieur

Département de la vie
des étudiants

N° 2012-0421

Affaire suivie par
Didier Roux
Téléphone
01 55 55 60 31

Ce référentiel, approuvé par le Comité de révision¹ ministériel du 26 avril 2012, a
été élaboré en associant le CNOUS, des CROUS, des académies ainsi que les
services d'administration centrale concernés.

Courriel
didier.roux
@education.gouv.fr

Il repose, après une priorisation des risques identifiés, sur un nombre limité
d'actions de maîtrise des risques à mettre en œuvre, aussi bien par
l'administration centrale des ministères (STSI, DGEIP) que par le CNOUS ou
les CROUS ainsi que les services déconcentrés.

CPI : - Monsieur le CBCM
- DAF S/D B

¹ Comité réunissant les représentants des directeurs généraux, des directeurs et des chefs de service d'administration centrale concernés par les processus visés par les référentiels ainsi que le CBCM et auquel a été convié le directeur du CNOUS.



Ces actions, d'un nombre et d'un poids limité, doivent permettre une meilleure maîtrise de la mission par chacun des acteurs.

Dans le but d'objectiver le niveau de risque résiduel subsistant après la mise en œuvre des actions de maîtrise, l'effectivité de ces actions est mesurée par des indicateurs de déploiement, également décrits dans les référentiels.

L'ensemble des concepts (risques, activités de maîtrise des risques, indicateurs de déploiement) est référencé afin de pouvoir faire l'objet d'une agrégation nationale qui doit permettre de quantifier le taux de couverture des risques et, par suite, de faire évoluer la cartographie des risques ministérielle.

Le mode de mise en œuvre de ces référentiels, ainsi que le calendrier de retour vers l'administration centrale des résultats (ou vers le CNOUS, s'agissant des actions relevant des CROUS) sont décrits par les fiches techniques jointes, en rappelant qu'à coté des actions fléchées de caractère prioritaire (risques et activités de maîtrise de risques qualifiés de « clés » dans le référentiel), les académies et les services concernés conservent la possibilité de mettre en œuvre les actions complémentaires qu'ils pourraient juger pertinentes (en privilégiant, après les AMR « clés », le déploiement des AMR « non clés »).

Dans ce dernier cas, et dans l'hypothèse où l'activité de maîtrise des risques est déjà décrite par le référentiel diffusé, il est recommandé d'utiliser l'indicateur de déploiement prévu dans le référentiel afin de pouvoir suivre au niveau national les actions menées.

S'agissant du réseau des œuvres universitaires et scolaires, il est laissé le soin au CNOUS de procéder à la diffusion auprès des CROUS des consignes de mise en œuvre ainsi que de procéder à la centralisation des indicateurs de déploiement en vue de leur transmission, à l'issue de l'année 2012, au département en charge de la coordination du contrôle interne comptable au sein de la direction des affaires financières (DAF/DCISIF).

Le retour des indicateurs de déploiement ne sera demandé qu'à l'issue de l'exercice 2012 (cf. calendrier joint), soit début 2013, lors de la campagne annuelle sur l'état du CIC au sein des ministères. Toutefois les académies et les CROUS sont invités à mettre en œuvre les démarches de maîtrise des risques décrites sans délai.

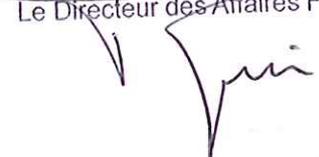
Il est rappelé que la démarche de contrôle interne étant un processus pérenne, les actions de maîtrise décrites dans le présent référentiel doivent s'inscrire dans la durée et devront être reconduites chaque année.

Le Directeur général
pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle,

Jean-Louis MUCCHIELLI

Le Directeur des affaires financières,
Pour le Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,
et par délégation,

Le Directeur des Affaires Financières,

Frédéric GUIN